

**Président :** M. François de MAZIÈRES

**Sont présents :**

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT (sauf délibérations n°2017-03-07 à 12), Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT et M. Olivier LEBRUN et Mme Stéphanie BANCAL, M. Guy-Michel BEROCHE, Mme Amélie GOLKA, M. Michel CONTE, M. Claude VUILLIET, Mme Nathalie JAQUEMET, M. Jean-Marc CLERMONT, Mme Juliette ESPINOS, M. Patrice PANNETIER, M. Alain SANSON, Mme Frédérique KIBLER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, M. Pierre SOUDRY, M. Jean-Christian SCHNELL, Mme Laurence AUGERE, Mme Florence NAPOLY, Mme Coralie BELMER, M. Richard DELEPIERRE, Mme Karin LE MENE (sauf délibérations n°2017-03-06 à 12), Mme Dorothee BILGER, M. Jean-Christophe LAPREE (sauf délibérations n°2017-03-05 à 12 - pouvoir à Mme Coralie BELMER), Mme Violaine CHARPENTIER, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Arnaud HOURDIN, Mme Sonia BRAU, M. Sébastien DURAND, M. Patrick CHARLES, M. Jean-Pierre CONRIE, M. Didier BLANCHARD, M. Alain NOURISSIER, M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. François-Xavier BELLAMY, M. François LAMBERT, M. Laurent DELAPORTE, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, Mme Annick PERILLON, M. Jean-Marc FRESNEL, M. Hervé FLEURY, Mme Christine DE LA FERTE, M. Olivier de LA FAIRE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, M. Philippe PAIN, M. François SIMEONI et M. Jean-Michel ISSAKIDIS.

**Absents excusés :**

M. Jacques BELLIER a donné pouvoir à Mme Frédérique KIBLER,  
Mme Pascale RENAUD a donné pouvoir à M. Alain SANSON,  
M. Michel CROUZAT a donné pouvoir à M. Richard DELEPIERRE,  
M. Philippe DEVALLOIS a donné pouvoir à Mme Dorothee BILGER,  
M. Frédéric BUONO-BLONDEL a donné pouvoir à Mme Sonia BRAU,  
Mme Lydie DUCHON a donné pouvoir à M. Bernard DEBAIN,  
Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU a donné pouvoir à M. Pascal THEVENOT,  
M. Bruno DREVON a donné pouvoir à M. François de MAZIÈRES,  
Mme Magali LAMIR a donné pouvoir à M. Jean-Pierre CONRIE,  
Mme Marie BOËLLE a donné pouvoir à M. Alain NOURISSIER,  
Mme Emmanuelle DE CREPY a donné pouvoir à M. Thierry VOITELLIER,  
Mme Magali ORDAS a donné pouvoir à M. Jean-Marc FRESNEL,  
Mme Florence MELLOR a donné pouvoir à M. François-Xavier BELLAMY,  
Mme Martine SCHMIT a donné pouvoir à M. François LAMBERT,  
Mme Jane-Marie HERMANN a donné pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS,  
Mme Marie DENAISON a donné pouvoir à M. Olivier LEBRUN,  
Mme Pascale CHARTON,  
Mme Corinne BEBIN,  
M. Erik LINQUIER,  
Mme Liliane HATTRY,  
Mme Isabelle THIS SAINT-JEAN,  
M. Benoît DE SAINT-SERNIN.

Secrétaire de séance : **M. François-Xavier BELLAMY**

Date de convocation : 21 mars 2017

Date d'affichage du compte-rendu : 29 mars 2017

Nombre de sièges au sein du Conseil communautaire : 83

**Titre : Distribution de poules aux particuliers sur le territoire intercommunal dans le cadre du programme local de prévention des déchets.**

**Renouvellement des conventions cadre et de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, les foyers volontaires et la société d'élevage Farmili.**

□ **M. Luc WATTELLE, rapporteur, donne lecture du projet de délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1111-2 et L.5216-5-I-7° ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment l'article 46 ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le Plan national déchets 2014-2025 ;

Vu la délibération n° 2010-09-04 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 28 septembre 2010 portant sur l'accord-cadre de partenariat avec l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour un programme local de prévention des déchets ;

Vu le programme local de prévention des déchets de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n° 2016-03-20 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 8 mars 2016 relative aux conventions cadre et de partenariat entre la communauté d'agglomération, les foyers volontaires et la société d'élevage Farmili dans le cadre de la distribution de poules aux particuliers en vue de réduire les déchets ménagers sur le territoire intercommunal ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

-----

- La gestion des déchets représente aujourd'hui un enjeu financier et environnemental.

La loi « Grenelle 1 » du 3 août 2009 fixait des objectifs nationaux de réduction de la production d'ordures ménagères et assimilées. Le Plan national déchets 2014-2025, décliné dans la loi de transition énergétique, accentue encore ces objectifs, avec une réduction de 10 % des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010.

- Depuis 2011, Versailles Grand Parc s'est dotée d'un plan local de prévention des déchets. Cette démarche vise à réduire la production de déchets à la source et, ainsi, à diminuer les tonnages présentés à la collecte et le coût de traitement pour la collectivité.

Dans cette perspective, la communauté d'agglomération a développé notamment ces dernières années le compostage à domicile.

- En 2016, Versailles Grand Parc a souhaité aller plus loin et proposer de distribuer des poules aux foyers volontaires afin de réduire leurs déchets. Cette action a rencontré un succès important.

En effet, 163 foyers ont participé à la première édition et acquis un couple de poules. Cela représente 326 poules distribuées. En plus de réduire leurs déchets, les ménages entrent dans une démarche de consommation durable en récupérant des œufs.

Le service prévention de Versailles Grand Parc a envoyé un questionnaire à la fin de l'année 2016 aux foyers participants afin d'établir un bilan de l'opération.

97% des foyers ayant répondu ont déclaré être satisfaits par l'opération. Ainsi, outre l'objectif de réduction de la production de déchets, la grande majorité des foyers (88%) à s'être lancée dans la démarche l'a fait dans l'optique de récupérer des œufs. L'originalité du projet a également séduit et permis la réussite de l'opération. Une majorité des foyers ayant répondu au questionnaire (72%) a constaté une diminution de sa production d'ordures ménagères. Par ailleurs, les deux-tiers des foyers récoltent plus de 7 œufs par semaine. 92% déclarent récolter au moins 4 œufs par semaine. Seul un foyer déclare ne récolter aucun œuf. De nombreux participants se félicitent du lien social créé autour de leur poulailler, de la ponte d'œufs, ou encore du côté attachant des poules.

Parmi les axes d'amélioration, certains usagers se sont sentis démunis dans un premiers temps sur les questions vétérinaires et sur la gestion d'un poulailler : espace nécessaire, entretien, etc. Néanmoins, le guide poules distribué en 2016, proposé par Versailles Grand Parc, abordait ces questions et fournissait un numéro et un mail grâce auxquels les particuliers peuvent demander conseil au fournisseur de poules.

- Ce retour qualitatif très encourageant conforte Versailles Grand Parc dans l'idée que cette action est pertinente. C'est pourquoi il est proposé au Conseil communautaire de renouveler cette action en 2017.

- Afin d'encourager la participation des habitants à cette opération, Versailles Grand Parc souhaite à nouveau faciliter l'achat des poules en prenant en charge financièrement 7,50 € nets/gallinacée, soit 15 € nets pour un couple de poules. Ces sommes seront versées directement au partenaire de l'opération, la société Farmili.
- Dans ce cadre, il est proposé aux foyers volontaires, après inscription sur le site internet de Versailles Grand Parc, l'acquisition, soit d'un couple de poules pondeuses rousses, soit d'un couple de poules pondeuses de Houdan. En effet, cette race locale est menacée de disparition. Versailles Grand Parc souhaite ainsi aider à sa préservation.

Pour leur part, les acquéreurs adopteront un couple de poules moyennant une participation de 10 ou 35 € en fonction de l'espèce de gallinacée, versée directement à Farmili.

La distribution aura lieu au siège de l'Intercommunalité, 6 avenue de Paris, de 10h à 13h les 13 et 14 mai 2017. Une troisième date de distribution pourra éventuellement être programmée, en fonction du nombre de poules distribuées lors des deux premières sessions. Elle sera effectuée par le partenaire de Versailles Grand Parc : la société Farmili, jeune start-up française qui fait uniquement du « made in France ».

L'objectif est de distribuer au cours de l'année 2017, 400 poules à 200 foyers, soit un investissement pour la collectivité de 3000 € TTC. Chaque poule absorbant annuellement environ 150 kg de déchets, l'opération évitera au total le traitement de 60 tonnes de déchets organiques. Le coût du traitement d'une tonne de déchets ménagers étant de 87,50 € en moyenne, l'opération sera amortie dès la première année.

- Par conséquent, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver deux conventions de partenariat, objet de la présente délibération :

- d'une part, les habitants désireux de participer à cette opération s'engageront avec la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans une convention déterminant les modalités d'adoption des poules. L'utilisateur pourra être sollicité, à ce titre, pour répondre aux questionnaires et enquêtes découlant de l'opération et plus généralement sur la réduction de la production de déchets ;
- d'autre part, une convention cadre devra également être signée entre Versailles Grand Parc et la société Farmili, afin de définir les engagements de chacune des parties en vue de la fourniture des poules. Elle prévoit les modalités de distribution, l'accompagnement des usagers, les garanties et les modalités financières.

-----

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Le Conseil communautaire décide :

- 1) *d'approuver les termes de la convention cadre de partenariat 2017 entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les foyers volontaires situés sur le territoire de l'agglomération, pour l'adoption de couples de poules, subventionnée par l'Intercommunalité à hauteur de 7,50 € nets/gallinacée.*
- 2) *d'approuver les dispositions de la convention de partenariat entre la société Farmili et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;*

- 3) *d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer les conventions à venir susvisées et tout document y afférent ;*
- 4) *d'inscrire les dépenses au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sur le chapitre 204 : « subvention d'équipement », nature 20421 : « subvention d'équipement aux personnes de droit privé destiné à du matériel », fonction 812 : « ordures ménagères ».*

-----

*M. le Président soumet les conclusions du rapporteur  
au vote du Conseil communautaire.*

*Nombre de présents : 58*

*Nombre de pouvoirs : 17*

*Nombre de suffrages exprimés : 75 (incluant les pouvoirs)*

*Le projet de délibération mis aux voix  
est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés  
(1 voix contre de M. Simeoni).*

Pour le Président,  
Par délégation,



**Olivier BERTHELOT**  
Directeur général des services



# Contrôle de Légalité

## Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : 2017-03-12

**Résumé de l'acte** : Distribution de poules aux particuliers en vue de réduire les déchets ménager...

**Date de décision** : 28/03/2017

**Nature de l'acte** : Délibérations

**Classification** : 7.5. Subventions

**Rédacteur** : Armelle Salvador

**AR reçu le** : 30/03/2017 00:00:00

**N° AR** : 078-247800584-20170328-2017-03-12-DE

### Pièces jointes :

2017-03-12 - Distribution de poules.pdf

2017-03-12 annexe - Distribution de poules - convention adoptant.pdf

2017-03-12 annexe - Distribution de poules - convention Farmili 2017.pdf

### Historique :

30/03/2017 17:13:49	Reçu	Armelle Salvador
30/03/2017 17:14:56	En cours de transmission	
30/03/2017 17:15:39	Transmis en Préfecture	
30/03/2017 17:18:22	Accusé de réception reçu	